

Mobilisation du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation: licenciements dans l'industrie automobile en Espagne

2021/0356(BUD) - 14/12/2021 - Texte budgétaire adopté du Parlement

Le Parlement européen a adopté par 665 voix pour, 27 contre et 5 abstentions, une résolution sur la proposition de décision du Parlement européen et du Conseil relative à la mobilisation du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation (FEM) en faveur des travailleurs licenciés à la suite d'une demande de l'Espagne - EGF/2021/004 ES/Aragón automotive.

Le Parlement a approuvé la proposition de décision visant à mobiliser le FEM en vue d'octroyer une **contribution financière d'un montant de 1.404.863 EUR** en crédits d'engagement et de paiement dans le cadre du budget de l'Union pour l'exercice 2021 en réponse à la demande présentée par l'Espagne confrontée à des licenciements dans le secteur de l'industrie automobile.

Cette contribution représente **85% du coût total** de 1.652.780 EUR, comprenant des dépenses de 1.600.280 EUR pour les services personnalisés et des dépenses de 52.500 EUR pour la mise en œuvre du FEM.

Événements à l'origine des licenciements

La pandémie de COVID-19, les mesures strictes de confinement mises en œuvre au deuxième trimestre 2020 en Espagne et la pénurie de semi-conducteurs qui en a résulté ont eu des répercussions négatives sur le secteur automobile dans le pays, de sorte qu'entre janvier et juin 2021, la production de véhicules en Espagne (1,2 million d'unités) continuait d'afficher un recul de 21,6 % par rapport à la production à la même période de 2019.

L'Espagne a présenté une demande en vue d'obtenir une contribution financière du FEM à la suite du licenciement de **592 travailleurs** employés dans le secteur automobile économique dans la région de l'Aragón. 460 travailleurs ont été licenciés avant ou après la période de référence s'étendant du 1^{er} novembre 2020 au 1^{er} mai 2021 en raison des mêmes événements qui ont déclenché les cessations d'activité des travailleurs licenciés au cours de la période de référence.

Bénéficiaires éligibles

Les députés ont constaté que la demande portait au total sur **1.052 travailleurs licenciés** dans le secteur automobile espagnol, mais ont déploré que l'Espagne prévoit que **seuls 320** de l'ensemble des bénéficiaires éligibles participeront aux mesures. Ils ont invité les autorités locales à encourager de manière plus proactive les travailleurs licenciés à participer aux actions proposées.

Le Parlement a attiré l'attention sur le fait qu'un tiers des bénéficiaires visés sont des femmes (34,1%) et que près de 40% ont plus de 54 ans (39,7%). L'impact social des licenciements sur l'économie de l'Aragón, où 60% des demandeurs d'emploi sont des femmes et 49% appartiennent à la tranche d'âge des plus de 50 ans, devrait être considérable. Dans l'Aragón, le secteur automobile représente 2,42% de l'emploi net et environ 6% du PIB régional. Le nombre de demandeurs d'emploi enregistrés est maintenant 26% plus élevé que les niveaux d'avant la pandémie (75.578 demandeurs d'emploi en juin 2021 contre 60.000 en juin 2019).

Services personnalisés

Le Parlement a rappelé que les services personnalisés devant être fournis aux travailleurs et aux indépendants comprennent les actions suivantes: i) informations générales et séances d'accueil, ii) orientation professionnelle, iii) aide à la recherche intensive d'emploi, iv) formations horizontales, v) formations de recyclage et formations de perfectionnement ainsi que vi) mesures d'incitation financières

Les députés ont invité les autorités à mettre davantage l'accent sur les programmes et les actions conçus **dans l'intérêt des femmes**, dès lors qu'elles représentent 34,1% des bénéficiaires visés. Ils ont également souligné que les mesures prévues doivent être mises en œuvre dans le respect de la **stratégie espagnole en faveur de l'économie circulaire**, fondée sur des cycles de matériaux non toxiques, et que les actions de formation doivent répondre à l'exigence de diffusion des compétences requises à l'ère du numérique et dans une économie efficace dans l'utilisation des ressources.

Le Parlement s'est félicité qu'un ensemble coordonné de services personnalisés ait été conçu en concertation avec les partenaires sociaux.

Afin de limiter au maximum le délai de mobilisation du FEM, la présente décision devrait être applicable à partir de la date de son adoption.